

Visite de l'Oppidum et des vestiges organisée pour les Personnes à Mobilité Réduite

A la mi-mai, les associations Calendo et Tarad'Oppidum organisent une visite guidée du l'oppidum et des vestiges du village médiéval de Taradeau réservée uniquement aux Personnes à Mobilité Réduite de Taradeau.

Les personnes concernées pourront être prises en charge à leur domicile en début d'après-midi et raccompagnées. Afin d'éviter la marche à pied, elles seront véhiculées jusqu'aux abords des sites. Une boisson et une petite collation leurs seront proposées.

Cette demi-journée programmée à l'automne dernier avait dû être reportée à cause des mauvaises conditions météo. Les personnes inscrites à ce moment-là restent prioritaires. Cependant quelques places sont encore disponibles et vous pouvez contacter Natacha au 06 09 63 36 12 pour y participer.

Les renseignements concernant la date précise, l'heure et le lieu de rendez-vous seront communiqués par téléphone aux participants.



Olympique Taradéen Foot

Avec ses 250 licenciés , l'Olympique Taradéen section FOOTBALL réalise une saison remarquable.

Le club est représenté dans les catégories d'âge suivantes : U6 à U12 et U17 et SENIORS ainsi que les catégories Loisirs et Vétérans.

L'équipe U10 , évoluant au niveau Excellence départementale vient de valider son ticket pour la finale nationale de la coupe de France Pocket à Paris (en terminant 3ème du tournoi qualificatif régional à La PALLUD dans le Vaucluse).

Les Seniors effectuent également une saison exceptionnelle à ce jour. Invaincus pour l'instant (13 victoires et 2 matchs nuls), la montée au niveau supérieur est envisagée. Le dernier match Seniors à domicile est prévu le 7 avril 2024 au stade Victor DAVID à 15h. Félicitations à tout le staff technique ainsi qu'aux parents et bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Gilles AURAT
Vice-Président OT

Nouveau – Podcast en Dracénie

Dracénie Provence Verdon agglomération vient de se doter d'un nouvel outil pour communiquer auprès des habitants de la Dracénie : un podcast. Ce support permettra d'aborder certains sujets de façon plus exhaustive qu'avec un article sur le site ou un post sur les réseaux sociaux. Pour le premier épisode du "Podcast de la Dracénie", c'est François de Dianous, responsable Gestion des Eaux Pluviales Urbaines au sein de DPVa, qui est venu au micro pour évoquer la situation de la sécheresse en Dracénie après les intempéries qui ont touché le département ces dernières semaines. L'occasion de balayer certaines idées reçues et de rappeler que la vigilance quant à la sécheresse reste de mise.

A écouter sur le site : <https://www.dracenie.com/francois-de-dianous-malgre-la-pluie-la-secheresse-reste-inquietante.html>

Abonnez-vous au podcast sur l'une des principales plateformes de diffusion :

<https://www.dracenie.com/podcast-en-dracenie>



Compostage partagé

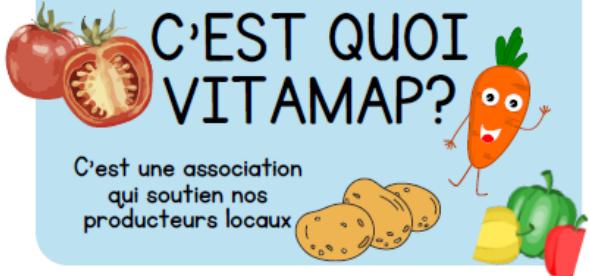


Jeudi 15 février, les Maîtres composteurs de la DPVa ont mise en place et inauguré un site de compostage partagé dans le cœur de village. Ainsi, les habitants de la commune ne possédant pas de jardin pourront y amener leur biodéchets. Cette inauguration qui a eu lieu en dessous de la salle des fêtes, lieu du composteur partagé, a permis de présenter le site et son fonctionnement, de distribuer des bioseaux et des guides aux habitants intéressés.

Pour les habitants qui n'ont pas pu être présents des bioseaux et des guides peuvent être récupérés directement à l'accueil de la Mairie.



C'EST QUOI VITAMAP?



C'est une association
qui soutient nos
producteurs locaux



En échange d'un engagement annuel,
les producteurs nous assurent des
produits frais et de qualité à un prix
fixe toute l'année. C'est aussi
profiter de certains produits
ponctuellement, sans engagement



Adhérer à une AMAP est un
acte militant qui valorise les
produits du terroir tout en
se passant d'intermédiaire



C'est aussi savoir ce que l'on
mange, découvrir ou
redécouvrir des fruits ou des
légumes

L'AMAP c'est aussi la
convivialité, les
événements festifs, les
rencontres
Rejoignez-nous!



Distributions sur
Vidauban le mardi et
Taradeau le jeudi
Renseignements :
carolineguellec@yahoo.fr
06.81.14.05.10



Vidéosurveillance , vidéoprotection chez soi

Un particulier peut installer des caméras à son domicile pour en assurer la sécurité. Ces dispositifs ne sont pas soumis aux règles de la protection des données personnelles s'ils sont limités à la sphère strictement privée.

Dans tous les cas, ils doivent respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants.

Précautions à prendre :

Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété :

- * l'intérieur de la maison ou de l'appartement
- * le jardin
- * le chemin d'accès privé

Ils n'ont pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule stationné devant leur domicile.

Chez un particulier, les images de sa propriété peuvent être visualisées par toute personne autorisée par le propriétaire des lieux. Attention, cependant à ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées : respectez le droit à l'image des membres de votre famille, de vos amis et de vos invités.

Si le dispositif est utilisé en dehors de la sphère strictement privée, par exemple parce que des personnes extérieures à la famille ou au cercle amical interviennent au domicile (aide-soignant, nounou, etc...) il faut informer les personnes sur l'existence des caméras et le but poursuivi (par exemple : par un affichage à l'entrée de la zone filmée, par une information dans le contrat passé avec l'employée de maison, etc....).

Lorsqu'un particulier installe des caméras chez lui alors qu'il emploie, directement ou non, des personnels, les caméras ne devront pas filmer les salariés en permanence pendant l'exercice de leur activité professionnelle.

Recours :

Si un dispositif installé par un particulier ne respecte pas ces règles, vous pouvez saisir :

- * Les services des plaintes de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

- * Les services de police nationale ou de gendarmerie ou de police municipale

- * Le Procureur de la République ou le Tribunal Civil

Lorsque vous faites appel à une société de surveillance, par exemple pour des levées de doute en votre absence ou pour l'enregistrement des images de vos caméras, prenez le temps de lire le contrat qui vous est proposé et de vérifier les engagements pris par la société, notamment sur la durée de conservation des images et sur ses obligations de sécurité (par exemple : les conditions d'accès aux images).

Textes de référence :

- * Règlement général sur la protection des données (RGPD)

- * Code Civil : Article 9 (Protection de la vie privée)

- * Code Pénal : Article 226-1 (Enregistrement de l'image d'une personne à son insu dans un lieu privé)

La Police Municipale



XVIIème Festival de Musique des Chapelles

Le Festival de Musique des Chapelles fait découvrir au public les nombreuses chapelles de Provence aux qualités architecturales et acoustiques très diversifiées, par l'organisation de concerts de très grande qualité avec l'aide d'artistes reconnus sur la scène nationale et internationale. Des lieux étonnant parfois perchés au sommet d'une colline, abandonnés depuis de nombreuses années, chargés d'histoire. Certaines chapelles approchent les 1000 ans d'existence. En association avec la commune, une présentation de chaque chapelle est faite à l'entrée des concerts. Les concerts sont gratuits pour les jeunes de moins de 18 ans.

La fusion de la voix au timbre pur et lumineux d'Emilie Boudeau et du jeu passionné et chaud du violoncelle d'Eric Courrèges. Un moment musical intense...

Renseignements et réservations www.festivalgloriana.fr

06 60 90 17 23

Offices de Tourisme

Concert avec libre participation au bénéfice de l'Association « Art et Rencontres »

XVII ème Festival de Musique des Chapelles
TARADEAU
Chapelle Saint-Martin

Jeudi 25 avril 2024 - 18h00
Les voix de la passion

Emilie BOUDEAU, soprano - Eric COURRÈGES, violoncelles
Stéphane ELIOT, orgue

J.S. BACH - G.F. HAENDEL - A. VIVALDI - G. CACCINI
J. MASSENET - G. GOUNOD - G. FAURE - H. BERLIOZ

Renseignements
Offices de Tourisme
06 60 90 17 23
www.festivalgloriana.fr

Vente des billets
www.festivalgloriana.fr
Sur place 30mn avant le concert

Tarif 12€ avec le soutien de la municipalité
Gratuit pour les moins de 18 ans

Logo: Taradeau, Office de tourisme, La Chorégie, SPED DAM, Air Liquide



L'opération « Nettoyons le Sud » 2024 aura lieu le samedi 13 avril

Nous vous donnons rendez-vous à 8h30 devant la
salle des fêtes

Cette opération sera suivie du pot de l'amitié.